Villers-Franqueux

Département De La Marne
Canton de Bourgogne
Communauté Urbaine du Grand Reims

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 20 JUILLET 2026

Ouverture de la séance à 20h30
L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Villers-Franqueux, convoqué le 17 juillet 2026, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric MALTOT, maire de la commune.

Etaient présents :
Messieurs : MALTOT Éric - GEANCY Christophe - THIRIET Rémy – CHEVIGNÉ Raphaël
Mesdames : LE DROGO Madeleine – FOURQUIN Corinne - ROSIEZ Christine - BLAIZOT Carine - MISSA Agnès

Absents excusés : M. BERTRAND Jean-Philippe représenté par M. MALTOT Éric
M. ROSTEIN David représenté par Mme FOURQUIN Corinne

Conseillers en exercice : 11 **Présents : 09** **Pouvoir : 02** **Votants : 11**

Secrétaire de séance : FOURQUIN Corinne

Ordre du jour :

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité

I. Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité / Délibération n°18-2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts pendant les vacances estivales de l'agent communal au mois d'août 2026, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent pour accroissement, pour une période de 1 mois.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir ; l'entretien des espaces verts et l'arrosage des fleurs,

Après en avoir délibéré, décide :

Vote	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 29 jours allant du 03 août 2026 au 31 août 2026 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent en milieu rural à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 478 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fin de la séance du 20 juillet 2026 : 21H00

Délibération

- **18-2026 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité**

Etaient présents :
Messieurs : MALTOT Éric - GEANCY Christophe - THIRIET Rémy – CHEVIGNÉ Raphaël
Mesdames : LE DROGO Madeleine – FOURQUIN Corinne - ROSIEZ Christine - BLAIZOT Carine - MISSA Agnès

Fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé le maire et la secrétaire de séance.

La Secrétaire de séance, Le Maire,

C. FOURQUIN É. MALTOT

Mairie de Villers-Franqueux 1, Grande Rue - 51220 Villers-Franqueux
☎ *: 03.26.61.51.61. Email : mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr*